



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

### **Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement** **Arrêté n° 2017-05-10-01**

Le Maire de la Commune de PONTAUBAULT ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement dans l'agglomération le 25 Juin 2017 pour le vide grenier et l'expo-rétro organisés par les associations du Club de l'Amitié et de Pontaubault-Loisirs ;

### **ARRÊTE**

**Article 1** - La circulation de tous les véhicules sera interdite le dimanche 25 Juin 2017 de 05 h 00 à 23 h 00 :

- Rue Charles de Gaulle
- Rue de la Châtière
- Rue Fontaine d'Aron
- Rue Germaine Ruault
- Parking de l'Espace François Mutschler
- Parking de la salle de convivialité.

**Article 2** - Le stationnement de tous les véhicules sera interdit le dimanche 25 Juin 2017 de 05 h 00 à 23 h 00 :

- Rue Charles de Gaulle
- Rue de la Châtière
- Rue Fontaine d'Aron
- Parking de l'Espace François Mutschler
- Parking de la salle de convivialité
- Rue Germaine Ruault
- Place Armand Blier
- Parking situé « rue Patton » près du salon de coiffure Osmoze
- Parking situé en face du « 21 rue Patton ».

**Article 3** - Les services de la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mr le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Avranches,
- Mr le Président du Club de l'Amitié,
- Mme la Présidente de l'Association Pontaubault-Loisirs.

Fait à Pontaubault, le 10 Mai 2017

Le Maire,  
**Michel PERROUAULT**